

message de recommandations

sanitaires et comportementales

aux populations de l'agglomération de Nantes en raison de teneurs élevées en poussières fines dans l'air

communiqué du 12/01/2009 07h
de la PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



PRÉFECTURE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'INDUSTRIE, DE
LA RECHERCHE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

Recommandations pour limiter les effets des poussières fines sur votre santé

personnes sensibles (enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires...)

- privilégiez les activités calmes
- évitez les exercices physiques intenses
- abstenez-vous de concourir aux compétitions sportives

parents et personnels s'occupant d'enfants

- soyez vigilants à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...)
- prenez un avis médical en cas d'apparition des symptômes

tout public

afin de ne pas aggraver les effets sur la santé

- évitez de fumer
- évitez l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires

Recommandations pour réduire les teneurs en poussières fines dans l'air

usagers de la route

- réduisez la vitesse de votre véhicule
- pratiquez le covoiturage, utilisez les transports en commun

tout public

- évitez d'allumer des feux d'agrément (bois) et reportez les activités de brûlage de déchets verts

Le seuil de recommandation et d'information

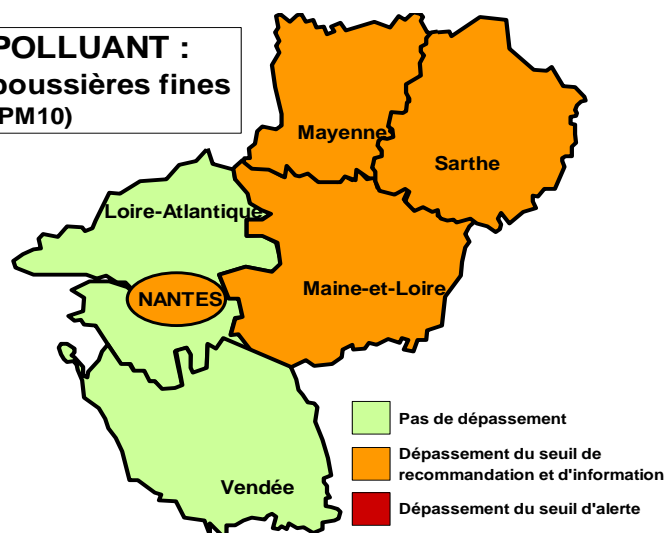
(80 µg/m³ de poussières fines en moyenne pendant 24 heures) a été dépassé le 12/1/2009 à 1h (89 µg/m³) sur l'agglomération de Nantes.

NB : Les teneurs en poussières fines sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³). Les poussières fines mesurées sont celles de diamètre inférieur à 10 microns (PM10).

Autres zones de la région

- département de Maine-et-Loire : 111 µg/m³ à 1h
- département de la Mayenne : 84 µg/m³ à 1h
- département de la Sarthe : 94 µg/m³ à 1h

POLLUANT :
poussières fines
(PM10)



Évolution de la pollution

Ce communiqué est valable pour la journée en cours.

Pour plus d'informations :



Relayez cette information

Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles sur www.airpl.org

Contact presse :
Anita Truffet
02 51 85 86 76
anita.truffet@industrie.gouv.fr